



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 25 octobre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un troisième foyer d'Influenza aviaire vient d'être détecté en Sarthe dans un élevage de dindes situé dans la commune de Noyen-sur-Sarthe. Ce nouveau foyer est dans le même périmètre géographique que les deux précédents. La détection précoce confirme l'efficacité du dispositif mis en place et la vigilance de l'ensemble des acteurs.

En complément, à l'instar des départements de la Vendée, du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique, une zone de contrôle temporaire sera étendue à l'ensemble du territoire sarthois pour maintenir un haut niveau de détection du virus pour protéger l'ensemble de la filière.

Pour rappel, l'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les oiseaux. Pour autant, la consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme.

De nombreux cas sont apparus récemment dans plusieurs départements de la région Pays de la Loire, dont deux foyers en Sarthe depuis le 22 septembre 2022.

La détection rapide du virus permet une intervention rapide pour limiter la diffusion du virus et protéger la filière avicole sarthoise. A cet effet, un arrêté préfectoral définit une nouvelle zone réglementée qui intègre la zone réglementée en vigueur autour de Malicorne-sur-Sarthe. Il remplace l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2022.

Au regard de l'objectif poursuivi, les principales mesures fixées par cet arrêté précisent :

- 1/ L'abattage des animaux du foyer et l'assainissement de l'élevage ;
- 2/ La limitation des mouvements de volailles et des produits issus des élevages présents dans les zones ;
- 3/ Une surveillance par des visites vétérinaires et en lien avec les services de l'État ;
- 4/ Des mesures de biosécurité renforcées comprenant : la mise à l'abri de tous les oiseaux, détenus par des particuliers ou des professionnels dans des bâtiments fermés ou sous des filets et la protection des points d'abreuvement et d'alimentation dans des lieux fermés ;
- 5/ Le recensement des basse-cours des particuliers auprès des mairies ou directement en ligne¹,
- 6/ La régulation des activités de chasse.

Par ailleurs, considérant la probabilité d'une contamination via la faune sauvage, une **zone de contrôle temporaire** étendue à l'ensemble de la Sarthe va être mise en œuvre pour maximiser

1 https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles?id_rubrique=55

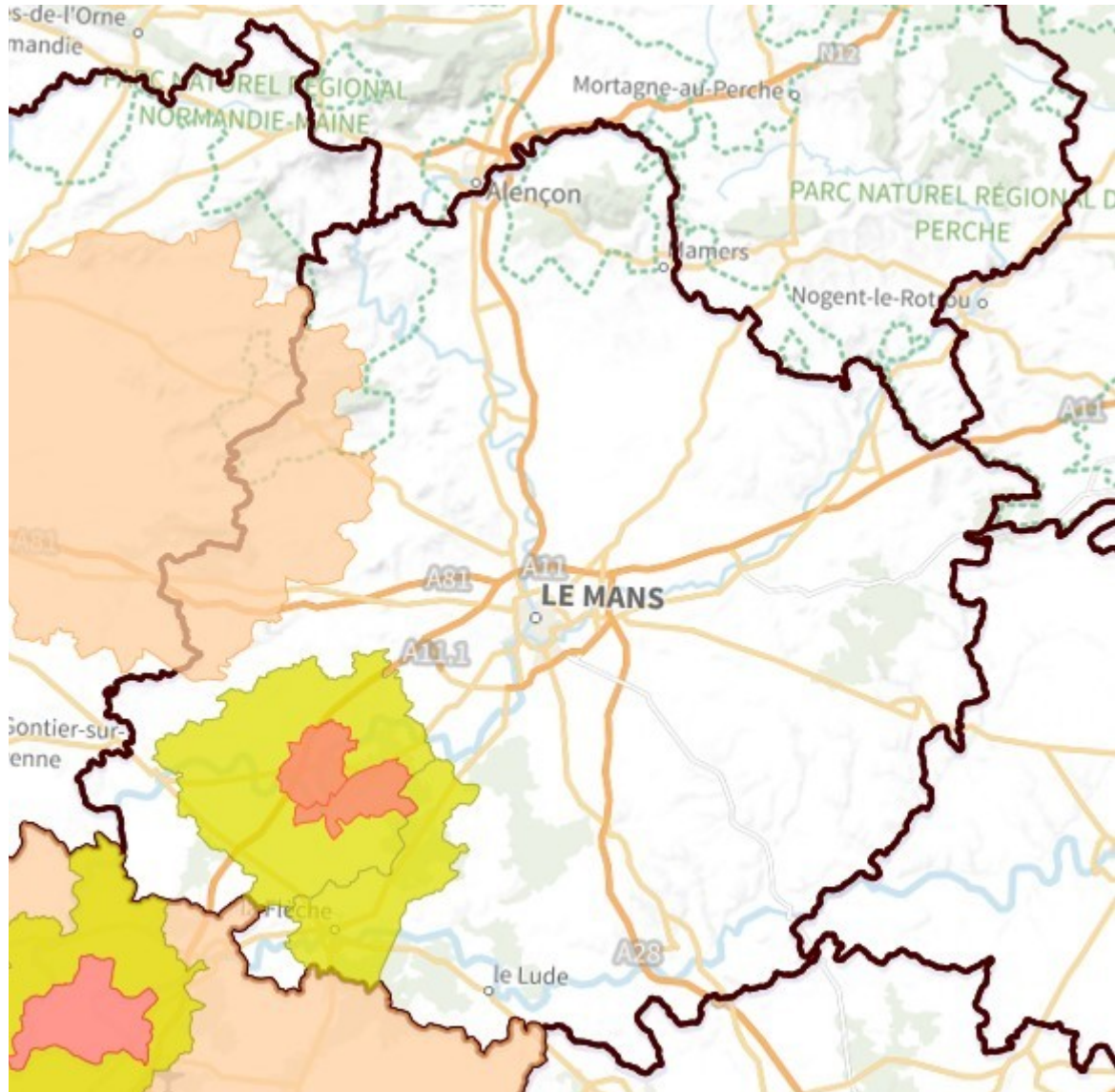
la surveillance actuelle et agir le plus rapidement possible pour circonscrire la diffusion du virus.

Il imposera la mise à l'abri des volailles, des mesures de surveillance renforcées dans les élevages et des mesures de restriction des activités cynégétiques sur tout le territoire sarthois, comme sur tous les départements de la région. Toutes ces mesures de surveillance ont pour but de déceler le plus précocement possible l'éventuel passage du virus H5N1 de l'avifaune sauvage autochtone dans laquelle il circule, aux élevages d'oiseaux domestiques.

Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet de la Sarthe, appelle l'ensemble des acteurs concernés, professionnels ou particuliers, à œuvrer ensemble à la non-extension de l'épidémie vers de nouveaux territoires. L'application des consignes rappelées et la grande vigilance de chacun participent d'ores et déjà à cet objectif défensif pour la filière avicole.

Extension de la zone réglementée regroupant le précédent zonage du 20 octobre 2022 : zone de protection à 3km minimum des foyers (en rose) et zone de surveillance à 10km minimum des foyers (en jaune).

Source : Cartogip



LISTE DES COMMUNES SITUEES EN ZONE DE PROTECTION

Commune	Territoire	Code INSEE
Dureil	En entier	72123
Noyen sur Sarthe	En entier	72223
Malicorne sur Sarthe	En entier	72179
Mezeray	En entier	72195

LISTE DES COMMUNES SITUEES EN ZONE DE SURVEILLANCE

Commune	Territoire	Code INSEE
Arthezé	En entier	72009
Asnières sur Vègre	En entier	72010
Avoise	En entier	72021
Le Bailleul	En entier	72022
Bousse	En entier	72044
Cérans Foulletourte	En entier	72051
Chantenay Villedieu	En entier	72059
Courcelles la forêt	En entier	72100
Crosnières	En entier	72110
Fercé sur Sarthe	En entier	72131
La Flèche	En entier	72154
Fontaine Saint Martin	En entier	72135
Fontenay sur Vègre	En entier	72136
Juigné sur Sarthe	La Mercerie	72151
Ligron	En entier	72163
Louailles	En entier	72167
Malicorne sur sarthe	En entier	72179
Mezeray	En entier	72195
Parcé sur Sarthe	En entier	72228
Pirmil	En entier	72237
Saint Jean de la Motte	En entier	72291

Saint Jean du Bois	En entier	72293
La Suze sur Sarthe	En entier	72346
Tasse	En entier	72347
Villaines sous Malicorne	En entier	72377
Vion	En entier	72378